



LES CONTRATS DE TERRITOIRE

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU CHER**

DOSSIER de PRESSE

Signature des contrats de territoire – Lundi 16 octobre 2017



DEPUIS DEUX ANS, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER A FAIT DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE SA PRIORITE EN DECIDANT D'UNE POLITIQUE DITE « D'AIDES AUX COMMUNES », RENOUVELEE, ADAPTEE AUX EVOLUTIONS SOCIETALES ET DANS L'OPTIQUE DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DU DEPARTEMENT.

Présentation de la nouvelle politique de développement du territoire

Lors des Assemblées départementales de juin et octobre 2016, un nouveau règlement d'aides au développement des territoires a été voté. Cette nouvelle politique doit relever plusieurs défis :

- ✓ garantir à tous les habitants du Cher un égal accès aux équipements et services,
- ✓ dépasser les logiques de concurrence afin de renforcer les complémentarités territoriales,
- ✓ prendre en compte les spécificités territoriales pour apporter une réponse adaptée aux problématiques locales.

L'intervention du Département est adaptée en fonction du type de collectivités locales :

→ Les trois principales villes du département : Bourges, Vierzon et St-Amand-Montrond

Les trois villes « centres » du Cher disposent d'une offre de services et d'équipements quasi complète et de niveau supérieur. Cette offre est structurante pour le bassin de vie de ces villes mais également pour l'ensemble du département.

Par son intervention, le Conseil départemental entend accompagner le maintien, le développement et l'amélioration de cette offre, notamment en ce qui concerne la culture, l'attractivité économique et résidentielle, l'enseignement supérieur, la santé.

Le financement des projets portés par ces villes fera l'objet d'une négociation et d'un contrat spécifique entre le Conseil départemental et le maître d'ouvrage. Seront associées à ces contrats les intercommunalités concernées.

→ Les 13 pôles de centralité et les 19 pôles d'équilibre

Les projets situés sur les communes ayant le statut de pôle de centralité ou d'équilibre et/ou portés par les intercommunalités seront accompagnés dans le cadre d'une démarche contractuelle menée au niveau intercommunal.

Le contrat de territoire concernera les projets structurants, dont l'influence dépasse la commune d'implantation et pour lesquels une maîtrise d'ouvrage intercommunale sera privilégiée.

Il sera construit dans le cadre d'une concertation associant les acteurs locaux et le Conseil départemental. Basé sur un diagnostic territorial partagé entre ces acteurs, il comprendra des projets répondant aux enjeux territoriaux conjointement définis. Cette première génération de contrats portera sur la période 2017-2020.

→ Les autres communes, soit 218 communes

Ces dernières continueront à bénéficier d'un accompagnement départemental. Le règlement d'aide a été rénové afin de mieux cibler les interventions en faveur de ces maîtres d'ouvrage et de leur permettre d'offrir une qualité de vie modernisée à leurs habitants. L'intervention du Département concerne notamment la gestion du patrimoine communal et l'aménagement des espaces publics.





Les contrats de territoire signés ce jour

- 7 contrats de territoire sur les communautés de communes suivantes :
 - . Berry Grand Sud,
 - . Des Trois Provinces,
 - . Terres du Haut Berry,
 - . du Dunois,
 - . Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,
 - . Fercher Pays Florentais,
 - . Berry Loire Vauvise

- 2 contrats de ville-centre
 - . Bourges Plus et les pôles de l'agglomération (Saint Germain du Puy, Saint Doulchard et Trouy)
 - . Vierzon, cdc Vierzon Sologne Berry et Graçay

Le financement du Département

Le montant total de l'intervention Conseil départemental du Cher s'élève à **12 306 202 €** pour la période 2017-2020.

Ce montant se répartit entre 310 000 à 5 605 000 € par contrat.

Les projets

65 projets soutenus (entre 3 et 15 projets par contrat) :

- ✓ Culture : 4 bibliothèques (Saint Germain du Puy, Sancoins, Vierzon et La Guerche) et la Nouvelle Maison de la Culture de Bourges.
- ✓ Economie tourisme : 7 projets dont le parc technologique de Sologne à Vierzon, ZA Terres des Borsses à Saint Florent.
- ✓ Enfance éducation : 13 projets dont les groupes scolaires de St Florent, St Doulchard et Sancergues, le RAM aux Aix d'Angillon ou les accueils de loisirs intercommunaux de Sancoins et du Chatelet.
- ✓ Environnement : 3 projets dont les stations d'épuration de Sancoins et Saint Florent sur Cher.





- ✓ Services à la population dont santé : 14 projets dont les Maisons de Santé Pluridisciplinaire de Sancergues et Berry Grand Sud, la maison médicale d'Henrichemont, le foyer logement de Vesdun, un espace multiservices à Trouy.
- ✓ Sport : 7 projets dont extension du Gymnase de Dun sur Auron, parcours de maniabilité VTT à Jouet sur l'Aubois.
- ✓ Autres projets structurants : 16 projets dont centre-bourg de Chateaumeillant, requalification de quartiers à Bourges et Vierzon, aménagement d'espaces publics à Dun sur Auron et Sancoins

https://twitter.com/cg_18

<https://www.facebook.com/conseilgeneral18>

http://www.dailymotion.com/cg_18



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

1 place Marcel Plaisant - CS n° 30322

18023 BOURGES CEDEX

Contact Presse : Sandrine PAIN 02.48.27.81.96 / 06.73.76.38.50



- 4 -

DOSSIER de PRESSE

Signature des contrats de territoire – Lundi 16 octobre 2017